

Communauté de Communes Cazals - Salviac



Bulletin Intercommunal
Numéro Spécial Fusion
1er janvier 2013



Cazals
communauté de communes
Salviac

Le mot des Présidents

15 communes

5 400 habitants

Depuis leur création au 1er janvier 1996, les communautés de communes Sud-Bouriane (Canton de Cazals) et du Pays de Salviac (Canton de Salviac) travaillent chacune sur leur territoire pour réaliser les actions que leurs communes respectives leur ont déléguées. Elles bénéficient d'une autonomie financière grâce à des dotations de l'état et à une fiscalité propre. Elles ont ainsi pu réaliser de nombreux investissements et créer de nouveaux services dont nous bénéficions tous les jours. Sans cette délégation, ces actions n'auraient pas pu être menées à bien par les communes seules.

Pendant ces 17 ans nous avons appris à travailler ensemble afin de développer harmonieusement notre territoire. La loi du 17 décembre 2010 nous oblige à agrandir notre territoire pour avoir au minimum 5 000 habitants. Nous sommes convaincus que la fusion de nos deux communautés nous permettra d'envisager de nouveaux équipements et services que nous aurions des difficultés à assumer au niveau actuel.

C'est donc avec une volonté certaine que nos deux communautés se sont mises à réfléchir ensemble dès 2009, pour préparer une réorganisation et un regroupement de nos moyens afin d'envisager les actions futures. Notre projet a été approuvé à l'unanimité par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et par le Préfet. Toutes les communes ont délibéré favorablement. Nos salariés ont été associés et nous ont parfaitement accompagné dans ce travail de préparation.

Au 1er janvier 2013, la communauté de Cazals-Salviac naîtra. Nous ferons de notre mieux pour que cet outil intercommunal assure dans de bonnes conditions un service public de qualité auprès de ses habitants. Nous veillerons à assurer, dans un esprit solidaire, le financement de projets tout en préservant l'identité et la diversité des communes.

Ce bulletin est une première étape d'information ; par la suite, une communication régulière vous informera de notre travail. Avec tous les élus, nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Dès à présent, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Gilles VILARD

André BARGUES

Les Arques

Cazals

Dégagnac

Frayssinet-le-Gélat

Gindou

Goujounac

Lavercantière

Léobard

Marminiac

Montcléra

Pomarède

Rampoux

Saint-Caprais

Salviac

Thédirac

Qu'est ce qu'une communauté de communes ?

La communauté de communes est un regroupement de communes.

Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, dans l'intérêt communautaire, les compétences obligatoires suivantes : aménagement de l'espace et développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

D'autres groupes de compétences optionnelles ont été retenus par les communautés de communes dans les domaines suivants : protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, de loisirs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

L'intercommunalité ne remet pas en cause l'existence des communes. Elle est l'outil nécessaire pour réaliser les projets qui présentent un intérêt pour l'ensemble des communes membres et ne peuvent plus être financés à l'échelon communal.

Repères chronologiques

- 2008 : Le Préfet propose un schéma départemental constitué de huit communautés de communes dans le Lot. Le territoire Bourian (cantons de Gourdon, Payrac, Saint-Germain-du-Bel-Air, Cazals et Salviac) formerait une seule communauté.
- 2009 : Les élus locaux refusent ce scénario. Après concertation avec les communes limitrophes, les Maires des cantons de Cazals et Salviac décident d'adopter une stratégie commune.
- 2010 : Une commission, composée d'élus des communautés de communes Sud-Bouriane et du Pays de Salviac, travaille à l'élaboration d'un projet de fusion à taille humaine. Elle analyse et compare les deux structures, examine les finances et la fiscalité, et évalue les besoins d'harmonisation des compétences. Les conseils municipaux, après avoir été consultés au cours de la démarche, délibèrent favorablement en vue de la fusion sur le périmètre des cantons de Cazals et Salviac.
- 2011 : La Commission Départementale de Coopération Intercommunale est mise en place par le Préfet. Elle prend en compte le rejet du schéma initial par 95 % des communes du département.
- 2012 : Localement, les élus définissent la gouvernance de la future communauté, son nom et préparent la mise à niveau des compétences.
Le projet de fusion Cazals-Salviac est adopté à l'unanimité par la CDCI au mois d'avril. L'arrêté du Préfet définissant le nouveau périmètre est approuvé par les conseils municipaux des 15 communes concernées. Enfin, les communes délibèrent pour une fusion au 1er janvier 2013 à compétences égales.

La nouvelle communauté est née. Elle porte le nom de **Communauté de Communes Cazals-Salviac**.

La gouvernance

Le conseil de communauté est composé de conseillers municipaux, désignés au sein de chaque conseil municipal. Ils deviennent des conseillers communautaires. Toutes les communes sont représentées au conseil communautaire. Le nombre de représentants varie en fonction de la population communale. Le conseil communautaire fonctionne comme le conseil municipal. C'est le conseil communautaire qui élit le président et les vice-présidents en son sein.

Le conseil communautaire du Pays de Salviac est composé de 19 conseillers municipaux pour six communes, celui de Sud-Bouriane est composé de 24 conseillers municipaux pour neuf communes. Les mandats en cours se poursuivront jusqu'aux prochaines élections municipales en 2014.

Le conseil communautaire de Cazals-Salviac comprendra 43 conseillers jusqu'à cette date.

Qu'est-ce qu'une compétence?

Les communes interviennent dans tous les secteurs d'activité : elle détiennent une compétence générale. Elles peuvent déléguer à une communauté de communes ou à un syndicat la capacité d'agir à leur place dans certains domaines (voirie, enfance, ordures ménagères ...). On parle alors de compétences transférées qui, dès lors, seront exercées exclusivement par la communauté de communes.

Les dépenses et recettes nécessaires sont également transférées afin de permettre à la communauté de mener à bien ces nouvelles actions.

Les communautés de communes Sud-Bouriane et du Pays de Salviac ont fait le choix de poursuivre leurs actions dans le cadre de la Communauté de Communes Cazals-Salviac. Les compétences acquises seront toutes reprises par addition.

Un nouveau territoire



Journal d'information de la Communauté de communes Cazals-Salviac
5 Bd Hugon 46340 Salviac Tél 05 65 41 62 40
accueil@cc-cazalssalviac.fr
Décembre 2012
Directeur de la publication : MM. Gilles Vilard et André Bargues
Rédaction et conception : CCPS et CCSB ;
Crédits photos : Nolita prod, J.Bertrand, E.Cordonnier.
Imprimé par la communauté de communes. Tirage : 2500 exemplaires

Cazals
communauté de communes
Salviac